

**ANIMATION DU
SAGE « AISNE VESLE SUIPPE »**



RAPPORT D'ACTIVITE 2023

I. Historique

Le 16 janvier 2004 est signé l'arrêté inter-préfectoral délimitant le périmètre du SAGE « Aisne Vesle Suipe ». Le territoire du SAGE s'étend sur 3096 km². Il regroupe 267 communes appartenant à 3 départements (Aisne, Ardennes et Marne) et 2 régions (Grand Est et Hauts-de-France). Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suipe (SIABAVES) est la structure porteuse du SAGE.

L'arrêté inter-préfectoral instituant la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE « Aisne Vesle Suipe » a été pris le 9 juin 2005.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2013.

II. Présentation de la cellule d'animation

La cellule d'animation est composée d'une animatrice (Jade PIERRET) à 0,5 ETP sur le SAGE du 01 janvier 2023 au 21 septembre 2023. Puis l'intérim a été assuré par Candice DAVIAUD jusqu'au 31 décembre 2023. La Commission Locale de l'Eau a été reconstituée le 27/06/2022.

La cellule d'animation a consacré son temps à l'animation générale du SAGE (dossiers loi sur l'eau, suivis techniques de dossiers, suivi des projets sur le territoire...) et à l'animation de la CLE et de son bureau.

La cellule d'animation est assistée d'une comptable (moins de 5% sur le SAGE) et d'une secrétaire (moins de 10% sur le SAGE) employées par le SIABAVES.

III. La vie du SAGE en 2023

L'année 2023 correspond à la 10^{ème} année de mise en œuvre du SAGE. Les faits marquants de 2023 sont :

- Les démarches pour le changement d'un membre du collège des usagers
- Préparation de la mise en place d'un comité thématique des prélèvements des eaux sur le territoire du SAGE
- L'animation de la CLE et de son bureau
- Analyse de la compatibilité du SAGE AVS avec le SDAGE 2022-2027

III - 1 Animation de la CLE

En 2022, un des Vice-présidents du bureau a démissionné de ces fonctions (Monsieur Dominique Kaniewski). Un nouveau membre l'a été remplacé à la CLE : Monsieur Dominique MARCELLIN. L'élection d'un nouveau Vice-Président n'a pas pu être organisée. D'autre part, un changement est en cours pour remplacer l'association des communes ardennaise riveraine à l'Aisne par FDPPMA des Ardennes.

L'animation, en 2023, a principalement consisté à relancer et à animer la CLE et son bureau, à l'analyse des avis sur les dossiers loi sur l'eau et les documents d'urbanisme, au suivi des dossiers du territoire, la préparation de la mise en place d'un comité thématique pour l'année 2024. L'animatrice SAGE a aussi assisté aux réunions préalables aux études quantitative et aux réunions d'informations concernant l'avancement de ces études.

III - 2 Les réunions plénières

La CLE s'est réunie le 11/01/2023. Cette réunion a permis de présenter le bilan des actions de la structure porteuse sur le territoire du SAGE en 2022 et de présenter le bilan des actions du SAGE sur cette même année.

III - 3 Bureau

Le bureau de la CLE s'est réuni 5 fois pour rendre les avis de la CLE, faire le point sur l'état quantitatif de la ressource sur le territoire et les études prospectives quantitatives du territoire, faire le point sur la réglementation liée à la continuité écologique, analyser la compatibilité des documents du SAGE avec le SDAGE Seine Normandie 2022-2027, évoquer le nouveau projet de décret concernant les SAGE et préparer la mise en place d'une commission thématique prélèvement.

III – 4 Analyse des dossiers soumis à l'avis de la CLE

En 2023, 44 dossiers loi sur l'eau ont été soumis à l'avis de la CLE.

Liste des dossiers Loi sur l'Eau :

Ce tableau ci-dessous résume les dossiers reçus durant l'année 2023.

Types de dossiers	Nombre	Avis rendu
Création de agricoles forages	11	Conforme et compatible : 2 Non Conforme et non compatible : 3 Conformité et compatibilité non vérifiées : 6
Exploitation de forages agricoles	6	Conforme et compatible : 3 Conforme et compatible sous condition : 1 Non Conforme et non compatible : Conformité et compatibilité non vérifiées : 2
Augmentation du volume d'irrigation	1	Pas d'avis rendu
Aménagement de lotissement	7	Conforme et compatible : 1 Conforme et compatible sous condition : 4 Non Conforme et non compatible : Conformité et compatibilité non vérifiées : 2
Construction de résidence séniors	1	Conformité non vérifiée et non compatible
Extension de ZAC	1	Conforme et compatible sous condition
Travaux rivière	2	Pas d'avis rendu : 1 Conforme et compatible : 1
Création piézomètres	2	Avis non rendu : 1 Conforme et compatible : 1
Reconstruction station d'épuration	1	Conformité non vérifié
Rénovation d'ouvrage et travaux routiers	2	Conforme et compatible : 2
Plan d'épandage de boues de station d'épuration	1	Non conforme
Franchissement temporaire d'un cours d'eau	1	Conformité et compatibilité non vérifiées
Traitement eau potable	1	Non Conforme
Plan de Gestion pluriannuels des opérations de Dragage	1	Conforme et compatible
Schéma régional des carrières	1	Non Conforme
Plateforme de traitement et transit de terres polluées	1	Conforme et compatible
Construction de centrale à béton et d'enrobé	1	Non Conforme et non compatible
Implantation de site de transport et logistique	1	Conforme et compatible
Implantation parc agrivoltaïque	1	Conforme et compatible sous condition
Régularisation d'étangs	1	Conforme et compatible sous condition
Autorisation temporaire de prélèvement	1	Conformité non vérifiée

III – 5 Suivi des documents d'urbanisme

En 2023, 7 documents d'urbanisme ont été soumis à l'avis de la CLE, dont :

- 4 avis sur les documents en version arrêtée ;
- 3 demandes d'informations dans le cadre des portés à connaissance.

Liste des documents d'urbanisme :

Types de dossiers	Nombre	Avis rendu
PLU, PLUi sur version arrêtée	4	Recommandations du SAGE : 4
Porter à connaissance sur PLUi, PLUi-H	3	Envoi d'informations dans le cadre du PAC

La cellule d'animation a participé à plusieurs réunions et a transmis des remarques pour l'élaboration de certains documents d'urbanisme : 2 PLUi et 2 SCoT.

III – 6 Mise en œuvre des dispositions du SAGE

- d7 : Effectuer un suivi de l'étendu des assecs au niveau des stations ONDE

Cette disposition est mise en œuvre dans le cadre de l'animation du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) Aisne Vesle Suiippe.

Des stations complémentaires au réseau national ONDE ont été mises en place, en collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité. 32 stations et 14 cours d'eau (La Vesle, La Prosne, La Loivre, La Miette, le Cheneu, le ruisseau de Beaurepaire, le Murton, le Puisieux, le ruisseau de Fayau, le ruisseau d'Epoye, le ruisseau d'Arcis-le-Ponsart, le ruisseau du Brouillet, le Noron et l'Arnes) sont actuellement suivis sur le territoire, en appliquant ce protocole.

La CC Région de Suiippes suit 3 autres cours d'eau (La Noblette, La Py et L'Ain).

Un bilan annuel concernant l'état quantitatif des nappes et des cours d'eau est rédigé chaque année.

- d8 : Evaluer l'impact des prélèvements en nappe sur les débits des cours d'eau et les zones humides

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) Aisne Vesle Suiippe, la cellule d'animation du CTEC a participé aux réunions concernant :

- L'étude prospective d'évaluation de l'état quantitatif des ressources en eau, portée par la Région Grand-Est ;
- L'étude quantitative Arc Crayeux/ Aisne / Orvain, portée par la Région Grand Est.

Réunions sur l'étude prospective de l'état quantitatif des ressources en eau du Grand Est

L'étude s'est achevée en 2023.

Réunion sur l'étude quantitative Arc Crayeux/Aisne/Orvain par la région Grand Est

Un comité technique s'est tenu le 7 mars 2023 pour évoquer la méthodologie et la communication des résultats auprès des membres du comité de pilotage.

Le comité de pilotage s'est ensuite réuni deux fois en 2023. Le premier, le 27 mars 2023, a présenté les premiers résultats des volumes prélevables sur la nappe de craie :

- Présentation des premiers enseignements de l'étude ;
- Présentation de la méthodologie.

Le deuxième, le 29 novembre 2023, a eu pour objectif de :

- Présenter les résultats des volumes prélevables définis sur la nappe de la Craie ;
- Présenter les résultats :
 - o D'estimation des volumes prélevables sur les alluvions de l'Aisne, du Perthois et de l'Ornain ;
 - o D'impact du changement climatique sur la ressource (caractérisation de la tension)
 - o Présenter l'outil opérationnel ;
- Présenter les suites de l'étude.

➤ d10 : Mettre en œuvre une gestion concertée des prélèvements dans les situations de pénurie

Dans le cadre du CTEC Aisne Vesle Suipe, la cellule d'animation du contrat a été conviée à :

- 5 réunions du comité départemental de la ressource en eau de la Marne, qui se sont tenues les 21 mars, 23 mai, 29 juin, 26 juillet, 30 août ;
- 5 comités ressource dans l'Aisne qui se sont tenues le 2 mars, 21 avril, 8 juin, 13 juillet, 28 septembre ;
- 2 comités exceptionnels dans l'Aisne le 28 août et 13 septembre ;
- Deux comités ressource dans les Ardennes : 22 mars, 22 mai.

Les sujets des comités ressources sont :

- o Etat des ressources (conditions météorologiques, situation hydrologique et hydrogéologique, état des cours d'eau / réseau ONDE, gestion du lac-réservoir Marne)
- o Bilan des usages (consommation, navigation)
- o Gestion de crise.

Quelques acteurs ont témoigné sur des actions de bonnes pratiques permettant d'économiser l'eau mises en place sur le territoire.

➤ d12 : Renforcer le suivi de la qualité des rivières

L'animatrice du SAGE a réuni les différents acteurs de l'eau récoltant des données sur la qualité de l'eau sur le territoire du SAGE Aisne Vesle Suipe le 3 juillet 2023. Un bilan annuel pour l'année 2022 a été réalisé : il synthétise les connaissances de la qualité et du fonctionnement des cours d'eau sur le territoire cette année.

➤ d74 : Cartographier les champs d'expansion de crues et assurer leur préservation

Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention de la vallée de l'Oise a été labellisé en mai 2019. Déclinaison opérationnelle des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI), ce programme vise à rassembler les partenaires dans un ensemble global et cohérent d'actions ayant vocation à réduire les conséquences négatives des inondations.

Ce PAPI contient une étude des potentialités de reconquête de zones d'expansion de crues. Cette étude est portée par l'Entente Oise-Aisne et concerne les lits majeurs des cours d'eau de l'Oise, de l'Aisne, de la Serre et du Thérain aval. Sur la base d'un recensement et d'une analyse multicritères, elle débouchera sur une sélection concertée de sites pilotes qui pourront faire l'objet d'une étude de faisabilité d'aménagement.

➤ Autres dispositions

Plusieurs autres dispositions sont mises en œuvre via le CTEC Aisne Vesle Suipe, les CTEC Eaux Usées / Eaux pluviales, les CTEC Protection de la Ressource portés par les collectivités compétentes dont les actions sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Dispositions	Indicateurs
d33 : Optimiser la collecte et le transport des eaux usées	Réhabilitations de réseaux d'eaux usées : 26 communes Mise en conformité des branchements sur le Grand Reims Diagnostiques des réseaux d'assainissement : Diagnostic permanent sur la zone de collecte d'une station d'épuration. Diagnostic en cours sur 19 communes.
d36 : Poursuivre la mise aux normes des stations d'épuration	Réhabilitation de stations d'épuration : 1 en cours, 1 réalisée Etudes diagnostic assainissement sur STEP : 1 en cours, 2 réalisées Démolition d'une ancienne station d'épuration Création d'une station d'épuration en cours
d38 : Traiter les points noirs pour les rejets non domestiques	Réhabilitation d'ANC : réalisé sur 1 commune et en cours sur 1 commune
d40 : Déterminer les Aires d'Alimentation de Captages	Etudes AAC : 0 études terminées ou en cours
d42 : Lutter contre les pollutions sur les AAC	Animation AAC sur plusieurs captages.
d43 : Réaliser un schéma de sécurisation à l'échelle du SAGE	Schémas directeurs AEP : 1 en cours, 3 réalisés
d44 : Garantir une distribution pérenne d'eau conforme	Travaux d'interconnexion : 1 effectué Réhabilitation/renouvellement d'une partie du réseau AEP : 9 communes Mise en place d'un traitement de l'eau pour 1 captage
d45 : Elaborer et tester un document de gestion de crise à l'échelle de chaque structure compétente en eau potable	1 Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) en cours.
d47 : Développer des actions pédagogiques sur les milieux aquatiques et humides	Animations auprès d'étudiants et d'enfants d'écoles primaires, auprès du grand public (SIABAVES, Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Champagne-Ardenne, CEN Hauts-de-France) Sensibilisation, information des élus et des riverains (SIABAVES, CEN Champagne-Ardenne, PNR de la Montagne de Reims)
Dispositions relatives à l'atteinte du bon état des cours d'eau : d51, d52, d54, d61, d62	Restauration : Vesle : 2 530 m ; la Suipe : 1150 m ; la Prosne : 135 m ; la Loire et Robassa : 2050 m de linéaires de cours d'eau (SIABAVES) ; La Py : 250 m ; La Noblette : 6 m de linéaires de cours d'eau (CCRS) ; Le Tordoir : 100 m ; le Beurepaire : 380 m de linéaires de cours d'eau (SIGMAA). Entretien : la Vesle : 16 800 m ; la Suipe : 3 820 m ; la Prosne : 4 200 m ; la Robassa : 5 000 de linaires de cours d'eau (SIABAVES) ; la Py : 3420 m ; la Suipe : 6 500 m ; La Noblette : de linéaire de cours d'eau (Communauté de Communes de la Région de Suippes (CCRS)) ; le Tordoir : 850 m ; le Beurepaire : 515 m de linéaire de cours d'eau (SIGMAA).
d63 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Lutte contre la renouée du Japon : 3138 m ² (SIABAVES)
d66 : Préserver, Entretien et restaurer les Zones Humides	Entretien et restauration de zones humides par différents organismes : CEN de Champagne Ardennes, CEN des Hauts-de-France, PNR Montagne de Reims, SIABAVES, CCRS.
d70 : Aménager les versants pour limiter l'impact du ruissellement	Travaux d'hydraulique douce pour limiter le ruissellement, réalisés sur 2 communes, en cours sur 5 communes. Travaux d'hydraulique structurante réalisés sur une commune. Etude d'hydraulique douce, ruissellement en cours sur 3 communes
d71 : Réaliser un zonage d'assainissement pluvial sur les communes	Schéma directeur, zonage des eaux pluviales : 1 réalisé, 1 en cours sur des intercommunalités. 1 zonage réalisé sur une intercommunalité.

d72 : Limiter les volumes et les vitesses de transfert des eaux pluviales urbaines (issues de sols imperméabilisés)

Etude de déconnexion des eaux pluviales des réseaux unitaires : une en cours sur 5 communes, études réalisées sur 2 communes.

Désimperméabilisation et gestion à la source des eaux pluviales : plusieurs projets en cours et réalisés sur des places, rues et écoles et réalisés dans plusieurs communes du territoire.

III - 7 SAGE et contrat d'application

La cellule d'animation a suivi le Contrat Territorial Eau et Climat Aisne Vesle Suipe.

III - 8 Structure porteuse de SAGE et contrats d'application

La cellule d'animation a continué à suivre l'évolution de la structure porteuse du SAGE.

IV. Les perspectives 2024

IV - 1 Modification de la composition de la CLE

Des élections seront menées à la prochaine CLE pour remplacer le vice-président manquant. Un changement sera également à effectuer pour remplacer l'association des communes ardennaise riveraine à l'Aisne par FDPPMA des Ardennes.

IV - 2 Mise en place de commissions thématiques

Après validation par les membres de la CLE, un comité thématique sur les prélèvements sera mis en place pour l'année 2024.

IV - 3 Travail sur la mise en compatibilité SAGE / SDAGE et modification du SAGE

La CLE travaillera également sur la mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE Seine-Normandie et les autres modifications à prévoir selon le futur décret sur les SAGE. Une réflexion sera à mener sur la procédure à suivre concernant les changements du SAGE (révision partielle, révision totale).

IV - 4 Poursuite des avis de la CLE

La CLE continuera à rendre les avis sur lesquels elle est sollicitée mais également sur les documents devant être compatibles avec le SAGE.

IV - 5 Mise en œuvre des actions

Il convient de poursuivre la mise en œuvre des dispositions du SAGE et de finaliser l'analyse de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE.

La cellule d'animation axera ses travaux sur certaines dispositions bien spécifiques telles que :

- Restitution à la CLE du suivi des assecs dans Enquêtes d'eau (d6) ;
- Restitution à la CLE du projet de SAGE Nappe de craie (d7) ;
- La collecte de données et l'amélioration des connaissances sur la qualité et la quantité des ressources en eau du territoire (d12, d13, d16) ;
- Continuer à assurer la gouvernance de l'eau à l'échelle SAGE (d81, d82 et d83) ;
- Poursuite du suivi des projets du territoire et l'accumulation des connaissances sur les autres dispositions.

Le Contrat Territorial Eau et Climat, débuté le 1^{er} janvier 2021 à l'échelle du SAGE, porte sur les thématiques relatives au grand cycle de l'eau : rivières, zones humides, gestion quantitative et érosion/ruissellement. Ses actions continueront en 2024. La cellule d'animation veillera à communiquer les actions menées sur le territoire et les résultats observés auprès de la CLE.